

# UNE BELLE LEÇON D'HISTOIRE AVEC le travail de l'archiviste itinérant

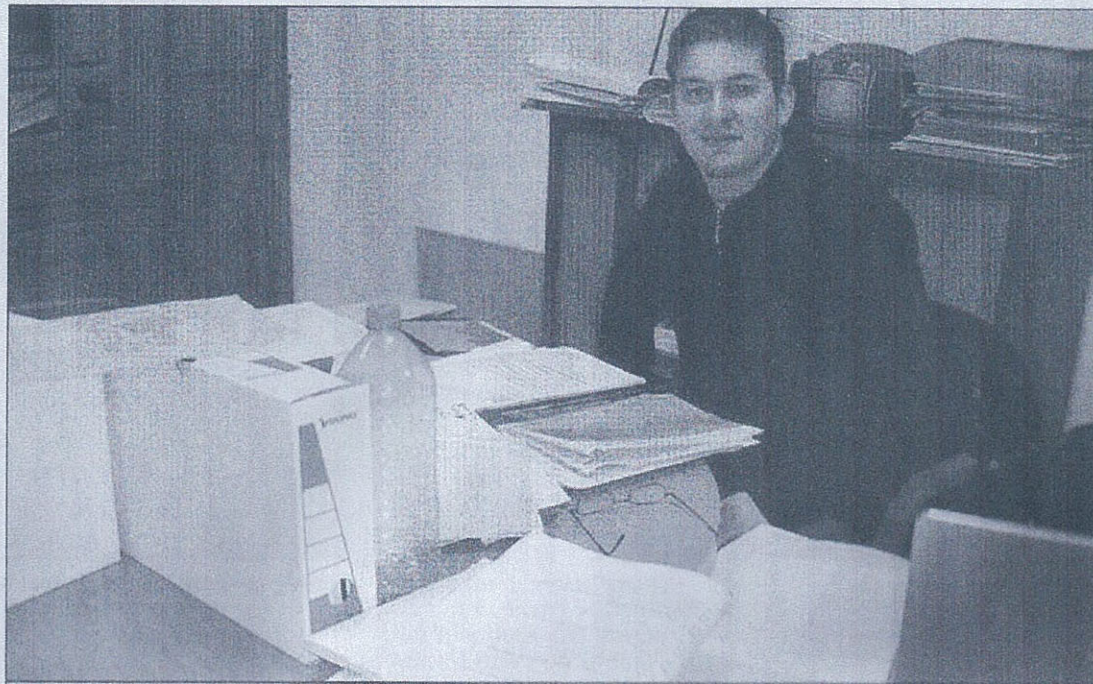
Beaucoup de gens s'imaginent un archiviste comme un vieil érudit, couvert par la poussière des siècles, parcourant des dédales d'étagères regorgeant de dossiers. Mais à la mairie de Barre c'est un fringant jeune homme, sur fond de musique qui n'a rien de classique, que l'on peut voir, attablé devant des piles de dossiers, l'air heureux comme s'il allait s'attaquer à un pantagruélique repas.

Benoit Kwietniak, puisque c'est de lui dont il s'agit, pratique un métier créé il y a une dizaine d'années et officiellement en Lozère depuis avril 2006. Dépendant du centre de gestion de la fonction publique, l'archiviste itinérant va de mairie en mairie pour trier, classer, sauvegarder des documents accumulés au fil du temps.

On a aucune peine pour s'imaginer, au regard de sa propre paperasserie, ce que représente celle d'une commune ! À un moment donné, il faut trier et tout commence par une évaluation. Au regard des tas de piles de papiers administratifs,

l'archiviste convertit en mètres linéaires le volume des dossiers et, partant du principe qu'il peut lire (car tout doit être lu !) un ou deux mètres linéaires par jour, il établit un devis.

Pour Barre-des-Cévennes, il a calculé que pour 36 mètres linéaires, cela nécessiterait quinze jours de travail. Le premier classement, effectué



Benoit Kwietniak en plein travail à la mairie de Barre-des-Cévennes.

par la secrétaire de mairie étant très professionnel, Benoit Kwietniak sait qu'il avalera ses deux mètres linéaires quotidiens. Mais quand un premier classement n'est pas fait, quand les dossiers sont en vrac, l'affaire se corse, et 50 cm sont péniblement atteints.

L'archiviste remonte le temps, garde ce qui est obligatoire, ce qui a un intérêt patrimonial et met au rebut les vieux imprimés, les vieilles factures... Dans certains cas, si certains documents sont caducs aux yeux de l'administra-

tion, mais riches au point de vue historique, ils sont préservés ou confiés aux archives départementales. Elles les conservent dans des conditions adéquates, mais restent propriété communale. À ce jour, les archives départementales atteignent les 8 km de linéaires d'histoire.

Pour accéder à ce métier, il faut une licence professionnelle en histoire, une qualification d'archiviste, de la passion, du discernement, une boulimie insatiable et de l'ordre ! Dans la mairie de Barre, des petits "bijoux" furent re-

trouvés. Le tampon sous Napoléon, les médailles sous Louis-Philippe, celle de la création de l'école en application de la loi Guizot (1833), rendant obligatoire la construction dans les communes. Un recensement de décembre 1836 démontre que la Lozère comptait 141 000 habitants, le canton de Barre-des-Cévennes, 5 556, Florac, 41 439... Benoît a également mis la main sur des plans de voirie castrés faits à la main ou les bulletins de loi du Languedoc de la Révolution à nos jours. ●